



Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale de TégO
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 153, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS

30 juin 2021

L'assemblée générale (AG) de TégO s'est tenue à huis clos le 30 juin 2021 sous la présidence du général d'armée aérienne (2S) Gratien MAIRE au siège de l'association, 153, rue du faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS.

Compte tenu des contraintes sanitaires en vigueur, 19 administrateurs de TégO assistent à cette assemblée générale en visio-conférence. Le secrétaire général de TégO et le secrétaire général adjoint de TégO sont présents au siège ainsi que Eric Maini, administrateur.

Le Président ouvre la séance et constate qu'aucun adhérent de l'association ne s'est présenté physiquement au siège.

Le président remercie les membres présents par visio ou audio conférence et leur précise qu'ils ne seront pas amenés à voter à cette AG à huis clos, leur vote exprimé avant le 24 juin (électronique ou par courrier) ayant déjà été pris en compte.

Le président donne la parole au secrétaire général.

Le secrétaire général constate une contraction du volume des votants en comparaison de l'AG 2020. Pour autant, le quorum fixé à 1000 votants est atteint sans difficulté. La candidature de Claude Harrois en qualité d'administrateur recueille un vote majoritaire.

Le secrétaire général précise que le nombre de votes exprimés pour chacune des 25 résolutions est toujours supérieur ou égal à 14469 et qu'en conséquence la condition de quorum fixé à 1000 votants par les statuts de l'association est valablement remplie.

Le secrétaire général rappelle que les documents utiles ont été communiqués préalablement aux membres de l'assemblée. En conséquence, les personnes assistant à l'assemblée générale de manière dématérialisée dispensent le secrétaire général d'en faire lecture.

1- Vote des résolutions :

Le secrétaire général rappelle l'objet de chacune des 25 résolutions (jointes en annexe) et annonce les résultats du scrutin.

Résolutions	OUI	NON	ABST	NUL	TOTAL
1ère résolution	14215	68	186	0	14469
2ème résolution	14175	78	215	1	14469
3ème résolution	14223	74	172	0	14469
4ème résolution	14223	92	153	1	14469
5ème résolution	14151	121	197	0	14469
6ème résolution	14138	142	188	1	14469
7ème résolution	14072	162	235	0	14469
8ème résolution	14052	179	237	1	14469
9ème résolution	14123	137	208	1	14469
10ème résolution	14124	141	204	0	14469
11ème résolution	14130	139	199	1	14469
12ème résolution	14013	246	210	0	14469
13ème résolution	14067	215	187	0	14469
14ème résolution	14139	130	200	0	14469
15ème résolution	13779	380	310	0	14469
16ème résolution	14060	184	225	0	14469
17ème résolution	14076	171	222	0	14469
18ème résolution	14080	154	235	0	14469
19ème résolution	14084	158	227	0	14469
20ème résolution	14109	134	226	0	14469
21ème résolution	14111	141	217	0	14469
22ème résolution	14046	174	249	0	14469
23ème résolution	14085	144	239	1	14469
24ème résolution	14049	168	252	0	14469
25ème résolution	14130	128	211	0	14469

Le président prend acte des résultats du scrutin et constate que les 25 résolutions recueillent la majorité requise (simple ou aux deux tiers) conformément aux termes de la convocation. En conséquence, le président déclare adoptées les 25 résolutions.

2- Questions diverses :

Le président donne la parole aux membres connectés pour d'éventuelles questions.

Le président constate qu'aucune question n'est soulevée : les débats sont clos.

Le président lève la séance en remerciant à nouveau les participants pour leur disponibilité et leur engagement.

GAA (2S) Gratien MAIRE
Président de Tého